



Jugement prononcer 02/2010 avocat disparu

Par **lynka**, le **15/03/2011** à **12:04**

Bonjour,rnrnPetite explication, suite a une séparation , j ai donc demander la garde de mes enfants accordé le 09/02/2010 par le tribunal de bobigny rnpetit souci je n ai donc jamais reçu de copie légal de mon jugement , juste une copie par mail de la part de mon avocat , hors il me semble que ce jugement est censé être validé par un huissier si je ne m abuse ??? le hic c est que mon avocat a disparu ????? remarquez il lui a déjà fallu 1 an pour traiter mon dossier donc mr pas très sérieux mais bon, comment dois je faire pour obtenir la validation de ce jugement ? j imagine qu un jour pour x raison on me demandera ce fameux papier et si je n ai que vulgaire copie mailé ca risque de ne pas faire l affaire. rnSans compter que mon avocat a quand même pas mal de document officiel a moi , impot et compagnie que je n ai jamais récupéré rna qui dois je m adresser svp rnmerci pour vos réponses rnCordialement .Audrey

Par **amajuris**, le **15/03/2011** à **13:43**

bjr,rnpour retrouver votre avocat, il faut contacter le batonnier de l'ordre des avocats du tribunal ayant rendu le jugement.rnvous pouvez retrouver sur internet tous les avocats inscrits à un barreau.rncdt

Par **lynka**, le **15/03/2011** à **14:23**

Oui merci , on vient de me préciser cette démarche. rnPouvez vous me confirmer la validation de mon jugement par un huissier ?

Par **cloclo7**, le **15/03/2011** à **14:33**

Bonjour,rnrnIl ne s'agit pas vraiment d'une validation du jugement.rnLa signification du jugement doit être faite dans un délai de 6 mois si le jugement a été rendu par défaut.rnen gros si votre ex n'a pas été touché par la convocation et s'il n'était pas présent lors de l'audience.

Par **lynka**, le **15/03/2011** à **16:27**

nan pas par défaut, mon ex était présent, il a reçu la même chose que moi , mais du coup ca fait + d 1 an .rnet mon avocat m avait dit a ce moment la, que temps que l huissier n avait pas apposer sa griffe, si je puis dire, ce jugement n avait pas de valeur ? ???